



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Ville de Malartic, tenue le mardi 22 décembre 2015, au 901, rue  
Royale, à Malartic à compter de 16 h 30**

**Avis de renonciation** : conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.C.V., c. C-19), tous les membres du conseil présents ont renoncé par écrit à l'avis de convocation pour la présente séance.

M. Martin Ferron, maire, préside la séance;

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1;  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2;  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3;  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4;  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5;  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6.

Sont absents :

M. Alain Halley, directeur général  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière.

Sont également présents :

M. Jean Carrier;  
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2015-12-418**

**1.0 - Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Nominations : Commissions et comités;
- 3.0.- Levée de la séance.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION**  
**2015-12-419**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**



**2.0.- Nominations : Commissions et comités**

---

- a) IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire Martin Ferron et mesdames les conseillères Sylvie Daigle et Catherine Larivière, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité co-construction*;

- b) IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire Martin Ferron, madame la conseillère Catherine Larivière et monsieur Alain Halley, directeur général, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de négociation relatif au renouvellement de l'entente des loisirs avec la municipalité de Rivière-Héva*;

- c) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Alain Halley, directeur général et Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de négociation (cols blancs – cols bleus)*;

Au besoin, ce comité pourra faire appel à tout autre directeur de la Ville pour participer aux négociations si nécessaire;

- d) IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire Martin Ferron, monsieur le conseiller Jude Boucher, monsieur Alain Halley, directeur général, madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière et monsieur Stéphane Toupin, directeur du Service des travaux publics *par intérim*, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité d'analyse des équipements et machineries des travaux publics*;

- e) IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Alain Halley, nouveau directeur général, pour représenter la Ville de Malartic auprès de tous les comités sur lesquels monsieur Jean Carrier, directeur général sortant et ceux antérieurs, siégeaient, à savoir :

- Comité Centre multisports;
- Comité d'évaluation des demandes d'aide financières aux organismes;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

- Comité de liaison - Utilisation des infrastructures avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;
- Comité municipal mixte-industriel (CMMI);
- Comité sur la rémunération;
- Comité de liaison des cadres et professionnels;
- Comité de liaison du personnel de soutien non syndiqué.

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2015-12-420**

**3.0.- Levée de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé à compter de 16 h 45,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De clore la présente séance.

Adoptée.

**MARTIN FERRON**  
MAIRE

**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER